

## DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

### CFDT – CFE CGC - CGT - FO ENERGIE ET MINES

#### ORDRE DU JOUR

1. Evolution des Agences Accès au Réseau de Distribution (Avis)
2. Evolution des Agences Raccordement Grands Producteurs (Avis)
3. Conformité des Affaires d'Enedis – Programme Anticorruption (Avis)

#### DELEGATION FO ENERGIE ET MINES

Estelle DEVOS RS CCE

### **Mesures salariales individuelles : Une avancée mais ...**

*Madame la Présidente,*

*Comme vous le savez, la volonté de l'intersyndicale est d'aboutir à un niveau de mesures salariales individuelles qui soit la concrétisation d'une véritable reconnaissance professionnelle des salariés d'Enedis.*

*L'intersyndicale s'était réjouie d'avoir obtenu la poursuite de la négociation. En effet, **il était hors de question de faire de cette négociation annuelle obligatoire un échec perpétuel.***

*La Direction propose, aujourd'hui, une distribution de **5 600 NR supplémentaires** par rapport à 2018 pour une **demande initiale de l'intersyndicale de 9 500 NR.***

*Compte tenu du retour de l'inflation et de la stagnation du SNB, **le compte n'y est pas !***

*Nous sommes toujours ouverts à la négociation et en signe de bonne volonté, nous sommes présents à ce CCE.*

**Nous sommes même prêts à étudier de nouvelles propositions de votre part sachant que le point de convergence coûterait de 2 à 3 millions d'€ supplémentaires, à mettre en regard du milliard d'€ de résultat net prévu pour 2019 !**

A la vue des éléments suivants :

- La situation financière de l'entreprise est très bonne, les bénéfices prévisionnels pour les années à venir sont excellents et en hausse,
- Le Président annonce de bons résultats dans ses vœux 2019,
- L'inflation en 2018 qui sera toujours forte en 2019, transforme en grande partie la reconnaissance professionnelle en maintien du pouvoir d'achat,
- Les premiers résultats de l'enquête MyEDF 2018 semblent préoccupants. Au regard de leur investissement, 75% des salariés ne sont pas satisfaits de leur rémunération et de fait l'engagement et la confiance de l'entreprise baissent à des niveaux jamais atteints,
- l'intersyndicale considère que la proposition de l'entreprise est insuffisante.

L'intersyndicale, dans sa recherche d'une **juste répartition des bénéfices** de l'entreprise entre l'actionnaire, l'investissement et les salariés, attend de votre part un geste fort envers la reconnaissance professionnelle de ces derniers.

Vous avez une occasion unique de transformer le dialogue social, le climat social de notre entreprise, avec la signature historique d'un accord sur les mesures salariales, et ceci sans menacer financièrement l'entreprise.

Nous ne pouvons pas croire que ce **rendez-vous serait manqué à 2 ou 3 millions d'€ près.**

**Etes-vous prête à faire ce pas vers les salariés ?**

## **REPONSE DE LA DIRECTION**

Suite à la lecture de la Déclaration Intersyndicale, la Direction a rappelé que les occasions d'échanger avec toutes les organisations syndicales sur les mesures salariales ont été multiples. De son point de vue, les propositions qui ont faites sont abouties.

**Devant le refus de la Direction de modifier sa position,  
les Représentants du Personnel quittent la séance.**

Un PV de carence sera donc émis.

Néanmoins, FO Energie et Mines vous informe des avis qu'elle aurait remis sur les dossiers qui étaient à l'ordre du jour.

## POINT 1 : EVOLUTION DES AGENCES ACCES AU RESEAU DE DISTRIBUTION (AVIS)

### — DECLARATION FO ENERGIE ET MINES —

*Les membres du CCE sont consultés sur l'évolution des Agences Accès au Réseau de Distribution.*

*Pour FO Energie et Mines, le dossier tel que présenté est relativement complet. L'évolution projetée sur l'organisation des ARD a pour objectif de répondre aux besoins et aux exigences de nos clients consommateurs et producteurs, parfois multi-sites, notamment en termes d'interlocuteur unique et d'homogénéisation des réponses apportées sur l'ensemble du territoire.*

*Pour autant, cette réorganisation, qui s'inscrit aussi dans la recherche de la performance, ne pourra être « couronnée de succès » que si la professionnalisation des agents des ARD est effective et anticipée pour qu'ils puissent être aux attendus des sollicitations spécifiques des clients CARD.*

*Les actions de formation ont donc un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs fixés. De fait, l'investissement et l'engagement de chaque agent dans cette évolution sont les deux incontournables de cette réorganisation.*

*Le dossier final, malgré nos demandes en bilatérales, ne définit ni ne précise les termes du volet social. FO Energie et Mines réitère donc sa demande de reconnaissance des salariés, impactés par cette évolution de leur métier, à travers une provision d'ADP affectée à cette transformation.*

***Nonobstant ce dernier point, FO Energie et Mines aurait émis un avis positif.***

## POINT 2 : EVOLUTION DES AGENCES RACCORDEMENT GRANDS PRODUCTEURS (AVIS)

### — DECLARATION FO ENERGIE ET MINES —

*Les membres du CCE sont consultés sur l'évolution des Agences Raccordement Grands Producteurs.*

*Pour FO Energie et Mines, l'évolution projetée sur l'organisation des ARGP a pour ambition de répondre :*

- *aux attentes sociétales ;*
- *aux objectifs gouvernementaux ambitieux en matière de développement des installations de production à base d'EnR,*
- *et aux porteurs de projet qui attendent un traitement homogène de leurs différentes demandes de raccordement sur l'ensemble du territoire, quelques soient leur degré de complexité.*

*Pour ce faire, en parallèle, Enedis a 3 enjeux fondamentaux :*

- *disposer d'équipes plus spécialisées, avec une taille critique fixée permettant d'assurer le maintien des compétences dans la durée ;*
- *gagner en réactivité sur les délais de traitement en limitant les interfaces dans l'organisation ;*
- *harmoniser le périmètre d'activités des ARGP sur l'ensemble du territoire.*

*FO Energie et Mines note une modification du périmètre géographique, en cohérence avec les régions, administrations et les Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) et alerte sur*

*l'organisation cible qui amènera certaines ARGP à couvrir des territoires extrêmement étendus comme l'Agence « Grand Ouest ».*

*Tout comme dans le dossier précédent sur l'ARD, cette réorganisation s'inscrit dans la recherche de performance. La mission nationale de supervision des ARGP est donc capitale et doit se doter d'une véritable GPEC, de façon à garantir dans la durée, pour chaque ARGP, les moyens en ressources et en compétences, et à recruter la quarantaine d'emplois qui viendra renforcer les ressources des agences à la cible. De fait, la professionnalisation des agents et l'anticipation dans la programmation des actions de formation ont un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs fixés.*

***Ces points n'étant pas suffisamment détaillés dans le dossier, c'est pourquoi, FO Energie et Mines aurait émis un avis négatif.***

### **POINT 3 : CONFORMITE DES AFFAIRES D'ENEDIS – PROGRAMME ANTICORRUPTION (AVIS)**

Compte tenu du renforcement de la réglementation et sous la pression des instances internationales, la France a dû légiférer pour se conformer aux standards internationaux. Le dossier est donc une déclinaison de la Loi au périmètre de l'Entreprise.

Néanmoins, lors du CCE du 20 septembre 2018, les membres ont demandé à ce que ce dit-programme soit soumis à l'expertise du Cabinet LEVY. Selon la Direction, les remarques émises ont été intégrées au dossier final, pour être ensuite insérées dans le Règlement Intérieur.

A ce stade, FO Energie et Mines ne formule pas d'avis ; ce dossier étant susceptible d'être reprogrammé lors d'une prochaine instance.

\*\*\*\*\*



#### **PROCHAINE ECHEANCE**

**21 Février 2019 : CCE Enedis**